Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_22-DE

Paraphe : _____

Conseil communautaire
Séance du 11 avril 2024

Délibération

N° 2024_04_22

Taux de fiscalité 2024

Les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) votent, chaque année, leur taux de fiscalité directe locale.

Le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés.

Pour l'année 2023, Yvetot Normandie a voté les taux de fiscalité directe locale comme suit :

- Taxe d'Habitation : 7,02 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 6,22 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 9,72 %
- Cotisation foncière des entreprises : 23,76 %

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, il est proposé de maintenir, pour 2024, les taux appliqués en 2023 pour ces 4 taxes.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 20 mars 2024,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 26 mars 2024,
Ayant entendu l'exposé de Mme Françoise DENIAU,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 42 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_22-DE

Paraphe : _____

1. - De fixer les taux d'imposition, à appliquer pour l'année 2024, à chacune des taxes directes locales comme suit :

- Taxe Habitation (TH) : 7,02 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 6,22 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 9,72 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 23,76 %.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Jacques CAHARD

Le Président
M. Gérard CHARASSIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
WETOT NORMANDIE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire
Séance du 11 avril 2024

Sur convocation adressée le 29 mars 2024,

Étaient présents (33) :

Mme Stéphanie ETIENNE,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
M. Eric CARPENTIER
Arrivé à 18h55, avant le vote de la question n° 1,
M. Éric RENÉE,
M. Daniel DELAFENETRE,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND,
Mme Chantal BIENFAIT,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY
Arrivée à 19h07, avant le vote de la question n° 1,
M. Francis ALABERT
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER
Absence pendant les délibérations n° 19, 20 et 21,
Mme Françoise DENIAU,
Mme Herléane SOULIER,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
Mme Françoise BLONDEL,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS
Absence à partir de 21h01, après le vote de la délibération n° 11,
M. Michel DUSSAUX

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_22-DE

Absence à partir de 21h41, après le vote de la délibération n° 19,

Étaient représentés (11) :

M. Didier TERRIER
Représenté par Mme Stéphanie ETIENNE,
M. Louis EUDIER
Représenté par M. Gérard CHARASSIER, excepté pour la délibération n° 19,
M. Jean-Louis LUC
Représenté par M. Eric CARPENTIER,
Mme Régine HAUZAY
Représentée par M. Gérard LEGAY,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,
M. Jean-Marc DOUCET
Représenté par Mme Chantal BIENFAIT,
M. Alain BREYSACHER
Représenté par Mme Herléane SOULIER,
M. Arnaud MOUILLARD
Représenté par Mme Lorena TUNA,
M. Jean-François LE PERF
Représenté par Mme Virginie BLANDIN,
Mme Dominique TALADUN
Représentée par M. Thierry SOUDAIS,
M. Christophe ADE
Représenté par Mme Françoise BLONDEL,

Étaient absents (2) :

Mme Céline DAMBRY,
M. Laurent BENARD

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Jacques CAHARD

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_22-DE